



PREFET DE L'AVEYRON

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique est organisée sur le territoire de la commune de **Saint-Beauzély** pour une durée de 30 jours consécutifs **du lundi 29 juin 2020 à 13 heures 30 au mardi 28 juillet 2020 à 16 heures 30** suite au projet d'implantation d'une centrale éolienne dite Centrale Eolienne de la Croix des Boudets, commune de SAINT-BEAUZELY, par les sociétés Centrale éolienne de la Croix des Boudets (CECBO) et Centrale éolienne le Rajal (CERAJ).

Cette procédure est consécutive à la décision de sursis à statuer prononcée par la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux le 26 novembre 2019.

Le Tribunal administratif de Toulouse a nommé M. Christian RESSEGUIER, commissaire enquêteur, pour conduire cette enquête.

Les pièces du dossier d'enquête seront mises en ligne et accessibles depuis le site internet de la préfecture « www.aveyron.gouv.fr » à la rubrique consultation du public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de l'Aveyron. Toute information sur le dossier peut être obtenue auprès de M. Fabien VIARD - THEOLIA France –77 rue Samuel Morse – Immeuble Alliance 2 – 34000 Montpellier.

Ce dossier, dans sa version numérique, est consultable via un accès informatique libre et gratuit à la mairie de Saint-Beauzély en libre accès les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13 heures 15 à 16 heures 15 et sur demande le matin de ces mêmes jours.

Parallèlement, le dossier soumis à enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont déposés pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Saint-Beauzély afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public.

Pendant toute la durée de l'enquête, le maire de la commune de Saint-Beauzély sera tenu de faire respecter les mesures sanitaires nécessaires en vigueur pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Les observations et les propositions peuvent être recueillies :

▶ de façon manuscrite sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Saint-Beauzély jusqu'au mardi 28 juillet 2020, 16 heures 30,

▶ par courriel à l'adresse dédiée pref-enquete-croixdesboudets@aveyron.gouv.fr

L'adresse courriel sera close le 28 juillet 2020 à 16 heures 30 et n'enregistrera plus de nouvelles observations.

▶ par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de SAINT-BEAUZELY, siège de l'enquête, Avenue Julou-Merviel - 12620 Saint-Beauzély. Ne pourront être pris en compte que les courriers arrivés au siège de l'enquête avant l'heure de clôture de l'enquête publique **soit au plus tard le mardi 28 juillet 2020 à 16 heures 30.**

Les observations sont tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

▶ à la mairie de SAINT-BEAUZELY pour les observations transmises par courrier ;

▶ depuis le site internet de la préfecture « www.aveyron.gouv.fr » pour les observations reçues par courriels.

Ces observations sont également communicables pendant toute la durée de l'enquête à toute personne qui en fait la demande. Les frais de reprographie ou de mise sur support informatique sont à ses frais.

Le commissaire enquêteur effectuera des permanences à la mairie de Saint-Beauzély :

- **le lundi 29 juin 2020 de 13 heures 30 à 16 heures 30**
- **le jeudi 16 juillet 2020 de 13 heures 30 à 16 heures 30**
- **le mardi 28 juillet 2020 de 13 heures 30 à 16 heures 30**

Toute personne peut à cette occasion formuler des observations, soit oralement auprès du commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Beauzély, à la préfecture de l'Aveyron (DCPPAT-BEDD) ainsi que sur le site internet des services de l'Etat « www.aveyron.gouv.fr » pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux.

Rodez, le **- 8 JUIN 2020**

Pour la préfète et par délégation
la secrétaire générale



Michèle LUGRAND